

Accueillir des jeunes volontaires pour dynamiser le quotidien des seniors



ROMPRE L'ISOLEMENT
SOCIAL, RENFORCER
LES LIENS DE SOLIDARITÉ
ENTRE GÉNÉRATIONS
ET ENGAGER
VOTRE ORGANISME
DANS UN GRAND PROJET
DE SOCIÉTÉ.



42%

des jeunes se sont orientés dans le secteur médico-social, 6 mois après la fin de leur mission.*

91%

des professionnels confirment que la présence des jeunes contribue à l'amélioration de l'accompagnement des personnes âgées.*

4/5

des personnes âgées ont davantage envie de faire des choses depuis qu'elles sont accompagnées par les jeunes.*

*Source : Evaluation d'impact du Service Civique Solidarité Seniors 2023-2024 selon la méthodologie du laboratoire E&MISE de l'ESSEC.

POUR ACCUEILLIR DES JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE SOLIDARITÉ SENIORS, IL SUFFIT :

- D'être un organisme public ou privé à but non-lucratif
- D'avoir plus d'un an d'existence
- De posséder un agrément Service Civique ou d'être membre d'une fédération ayant un agrément collectif dont vous pouvez bénéficier

↳ Pas d'agrément ?

L'Association Nationale pour le déploiement du Service Civique Solidarité Seniors peut vous permettre d'accueillir les jeunes sans tarder en assurant pour vous la responsabilité administrative et juridique

5 bonnes raisons de rejoindre la mobilisation

- 1 **Engagez votre organisme dans un grand projet de solidarité intergénérationnelle** et faites partie d'une mobilisation nationale dont les impacts positifs sont confirmés d'année en année.
- 2 **Bénéficiez du soutien d'équipes formées**, présentes partout en France métropolitaine et outre-mer (La Réunion, Guadeloupe, Martinique), qui vous aident pour définir le projet d'accueil de votre structure, recruter des volontaires et les accompagner tout au long de leur mission.
- 3 **Suscitez des vocations** pour les métiers de l'autonomie et du soin en offrant à des jeunes engagés une expérience concrète auprès des personnes âgées.
- 4 **Faites profiter à vos volontaires d'un parcours de formation complet (le Socle Qualité)** pensé en complémentarité avec le tutorat et la formation réalisés au sein de votre structure. Il comprend :
 - 3 jours de préparation à la mission, pour comprendre les enjeux et acquérir les outils d'accompagnement des seniors,
 - 3 demi-journées d'échanges de pratiques organisées en début, milieu et fin de mission, et 2 temps de cohésion entre pairs,
 - 4 temps dédiés à l'accompagnement au projet d'avenir.
- 5 **Faites participer vos tuteurs à des formations dédiées pour les missions de Service Civique auprès de personnes âgées**, afin qu'ils accompagnent efficacement les volontaires et garantissent un encadrement de qualité.

Les professionnels du Grand Âge l'observent au quotidien, **le Service Civique contribue efficacement au bien vieillir des personnes âgées** par des actions complémentaires à celles du personnel soignant et de l'entourage. Les seniors apprécient toujours la présence des jeunes qui sortent, quant à eux, grandis de cette expérience.

C'est de ce constat qu'est née la mobilisation nationale Service Civique Solidarité Seniors.

PARCE QUE L'INTERGÉNÉRATIONNEL EST UNE FORCE CONTRE L'ISOLEMENT.

Adossée à l'Agence du Service Civique, l'AND-SC2S (Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors) a pour vocation de développer massivement et qualitativement le Service Civique auprès des personnes âgées à domicile ou en établissement au sein d'organismes publics et privés à but non-lucratif.

Qu'est-ce que le **Service Civique Solidarité Seniors** ?



La mobilisation du Service Civique Solidarité Seniors a été lancée en mars 2021 par le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Service National Universel, avec l'ensemble des acteurs du Grand Âge et du Service Civique parmi lesquels, Unis-Cité, Monalisa, la Croix-Rouge française, les Petits Frères des Pauvres, le groupe SOS seniors, la Fehap, l'UNCCAS, l'Un-ADMR et l'UNA.

Soutenue initialement par le groupe Malakoff Humanis, elle fait aujourd'hui partie des programmes communautaires de la fédération Agirc-Arrco.

LE SERVICE CIVIQUE, EN BREF :

Le Service Civique est un dispositif national d'engagement volontaire de la jeunesse qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service de l'intérêt général.

► **Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour ceux en situation de handicap.

► **Sans condition de diplôme**, seuls comptent le savoir-être et la motivation.

► Pour chaque jeune, **une indemnité mensuelle de + de 619€ par mois***

**Montant susceptible d'évoluer.
Rendez-vous sur service-civique.gouv.fr pour connaître l'indemnité exacte.*

► **Un engagement de 24 à 35 heures par semaine**



La mission du volontaire ne se substitue en aucun cas à l'activité d'un salarié, d'un stagiaire ou d'un bénévole.

La mission doit être accessible à tous les jeunes, même sans qualification, et leur permettre de se sentir utiles et de vivre une expérience humaine forte et formatrice.

Les missions confiées aux volontaires



Quelques exemples :

► MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

- Visites de convivialité
- Accompagnement dans l'utilisation d'outils numériques
- Jeux de société, activités manuelles (ateliers créatifs, pâtisserie...)
- Sorties extérieures (balades, visites culturelles...)

► EFFECTUER DES ANIMATIONS COLLECTIVES

- Appui aux activités d'animation
- Activités ludiques de stimulation de la mémoire
- Jeux collectifs (bingo, loto...)
- Recueil d'expériences de vie
- Ateliers bien-être et détente

Les équipes de l'AND-SC2S* sont à votre disposition pour imaginer et construire des missions innovantes et complémentaires aux actions de vos salariés et bénévoles.

**AND-SC2S : Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors*

ENVIE D'ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?
CONTACTEZ-NOUS !



sc-solidariteseniors.fr

